



TRANSMIS LE 07/10/24  
REÇU LE 07/10/24  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 08/10/24  
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°08

**OBJET : CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EDRA (ENSEIGNEMENT DÉCOUVERTE RECHERCHE ART) ET TARIFICATION POUR LA MISE À DISPOSITION TRIENNALE DE LOCAUX A USAGE ASSOCIATIF.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoins au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE:** Océane USTASE : Florent BATIER.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)  
Service culturel

Caractère Exécutoire 03/10/24

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
N. HANVERBECKE



2024/...

Question n°08 du CM du 03/10/2024 - P 1/1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°08

**OBJET : CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EDRA (ENSEIGNEMENT DÉCOUVERTE RECHERCHE ART) ET TARIFICATION POUR LA MISE À DISPOSITION TRIENNALE DE LOCAUX A USAGE ASSOCIATIF.**

### Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-12, L.2121-13, L 2122-22 et L2144-3

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association EDRA (domiciliée 29 rue Hector Carlin, 95390 Saint Prix) en date du 31 mai 2024, représentée par sa présidente Madame Isabelle JANSOLIN, qui sollicite le renouvellement de la mise à disposition de locaux à usage associatif pour la pratique de son activité de yoga,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans ce cadre, d'établir une convention de mise à disposition de locaux à usage associatif, sur une durée de trois années scolaires, à compter de l'année scolaire 2024-2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer la participation financière de l'association EDRA pour les trois années à venir, et le montant de la caution,

**Après l'avis** de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 12 septembre 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 19 septembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal,**

**Article 1 : DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à usage associatif avec l'association EDRA, pour une durée de trois années scolaires, à compter de l'année 2024-2025,

**Article 2 : AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération,

**Article 3 : FIXE la participation financière** de l'association EDRA pour les années à venir à :

- 248,40 € nets par trimestre, soit 745,20 euros nets pour 3 trimestres en 2024/2025, payables en trois fois ;

- 257,10 € nets par trimestre, soit 771,30 euros nets pour 3 trimestres en 2025/2026, payables en trois fois ;

- 266,10 € nets par trimestre, soit 798,30 euros nets pour 3 trimestres en 2026/2027, payables en trois fois ;

**et la caution pour la durée de la convention à : 160 euros.**

**Article 4 : DIT** que la participation financière et la caution seront imputées au budget de la commune.

**Article 5 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 6 : PRÉCISE** que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**À l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller régional d'Ile-de-France**



# Acte à classer

DEL3102024Q8

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-07T17-33-06.00 ( MI256018793 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241003-DEL3102024Q8-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EDRA (ENSEIGNEMENT DÉCOUVERTE RECHERCHE (ART) ET TARIFICATION POUR LA MISE À DISPOSITION TRIENNALE DE LOCAUX ASSOCIATIF.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations  
3.3.2. données

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - CULT - CONVENTION TRIENNALE EDRA 2024.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 07/10/24 à 17:33

Par SADEQ Fatiha

Transmis Date 07/10/24 à 17:33

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception Date 07/10/24 à 17:38

